



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49619>

Département(s) de publication : **20A**

Annonce n° **26-49619**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-51160

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24201005600073

Ville : Ajaccio

Code postal : 20000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 20A

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement et l'extension de l'office intercommunal du Tourisme

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix des prestations : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet avis a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires : Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après: www.telerecours.fr "Le marché et les pièces de la consultation pourront être consultés directement à la Dacp, située à la Capa, 18 rue Antoine Sollacaro, espace Alban bât G et H, Ajaccio. Pour ce faire, les opérateurs devront transmettre leur demande de consultation à l'adresse marche-public@ca-ajaccien.fr, indiquant l'objet de l'affaire et l'identité de ou des personnes qui procèderont à la consultation des pièces. Celle-ci pourra être réalisée dans les 48 heures suivant la réponse de la Dacp attestant de la bonne réception de la demande"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2026